Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25155-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/155 - AUTORISATION DE RECRUTER 3 AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (en application de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique)

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25155-DE

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/155

AUTORISATION DE RECRUTER 3 AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (en application de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'organisation administrative des opérations de vote pour les élections municipales de mars 2026.

Il est demandé de recourir au recrutement de trois agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif territorial, 2ème échelon, IB 368, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période allant du 1er janvier 2026 au 30 avril 2026 sur un temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 36 h.

Ces agents seront affectés au service électoral et assureront en priorité l'organisation matérielle des opérations de vote (gestion des urnes, organisation de la centralisation des résultats…) , constitution des bureaux de vote et la gestion des inscriptions.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de recruter 3 agents contractuels rémunérés en référence au grade d'adjoint administratif territorial au 2ème échelon, IB 368, à temps complet du 01/01/2026 au 30/04/2026.

Article 2 : ces emplois sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire validé au sein de la collectivité

Article 3 : d'inscrire les crédits correspondants au budget,

Article 4 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat.

La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

……

ADOPTE A L'UNANIMITE.

……

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Richard NIRLO